

Patrimoine

Un document exceptionnel de 1332
p. 2

Conseil communal

Les décisions du 29 octobre
p. 3

Portraits

Christian Franco, boursier communal
Véronique Vaudroz & Corinne Delacrétaz du
Contrôle des habitants
p. 4

LEYSINMAG

BULLETIN COMMUNAL - N°2 DECEMBRE 2009 - WWW.LEYSIN-COMMUNE.CH

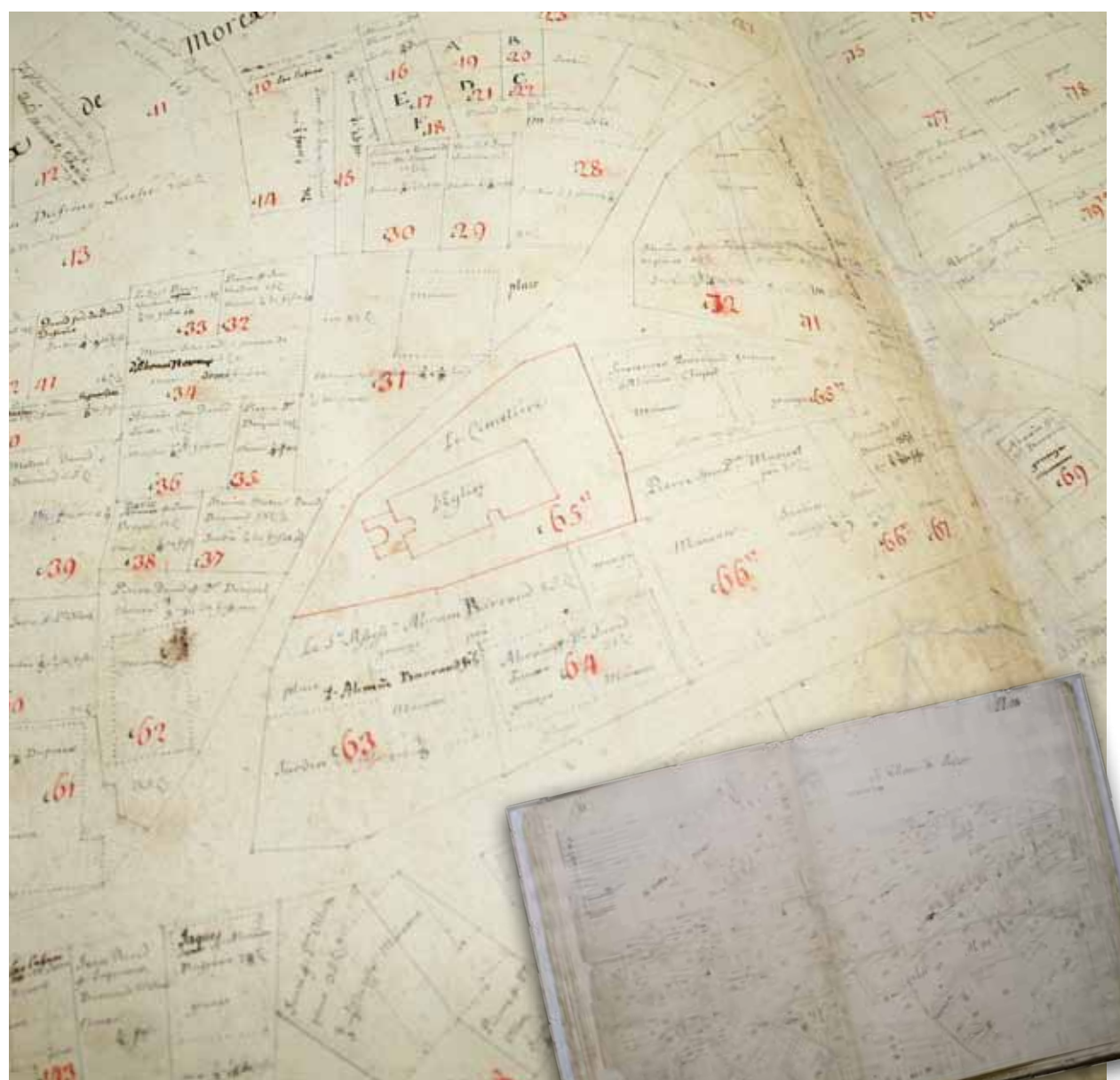
Passé Présent

Planifier l'avenir et résoudre les problèmes du présent sont les deux pans principaux de notre activité politique: nous en avons abondamment parlé dans le premier numéro de LEYSINMAG. Il est toutefois une autre composante qui peut s'avérer essentielle pour la bonne gouvernance d'une collectivité – à condition qu'on l'utilise à bon escient: le passé. Pas la nostalgie d'un monde qui n'est plus: la connaissance et l'assimilation d'un précieux héritage. Avoir conscience de ce qui s'est fait et de ce qui a été, c'est élargir le spectre de sa propre expérience et prendre une option sur la non-répétition des erreurs. Cela permet aussi de relativiser la portée de certains événements. En lisant le Courrier de Leysin des années 1920-1930, on constate que les élus de l'époque avaient des préoccupations pas si éloignées des nôtres: ils mentionnaient déjà combien les gens étaient exigeants et les difficultés rencontrées pour contenter les intérêts les plus divers, tout en ménageant les deniers publics.

Concrètement, la connaissance des mouvements et des forces qui ont conduit à la reconversion de Leysin

dans les années 1950 nous sert dans la gestion quotidienne de la Commune: elle est la preuve que la volonté de quelques hommes peut déplacer des montagnes. A contrario, la mauvaise planification des axes de circulation à l'intérieur du village prouve qu'il ne faut pas craindre de prendre les dossiers importants à bras de corps et de se battre pour faire admettre ses convictions, même si cela ne plaît pas forcément à la majorité. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur ce qui a été fait, seulement de tirer profit des acquis du temps. Des acquis qui se transmettent de génération en génération par le truchement de la parole – la bonne vieille «sagesse populaire» – mais aussi par le papier. Documents officiels, registres, témoins anecdotiques de la vie quotidienne: nous vous invitons au fil de ces pages à découvrir les trésors cachés de nos archives communales. Un appel à mettre entre parenthèses, l'espace des Fêtes, la course frénétique du temps. Et l'occasion pour la Municipalité de vous souhaiter un joyeux Noël et un excellent départ dans la nouvelle année.

Jean-Marc Udriot, syndic



Une question? Une idée? Un coup de gueule? Faites-nous en part!
Nous sommes à votre disposition au **024 493 45 40** ou par e-mail à info@leysin-commune.ch

Archives communales

Il était une fois Leysin...

Actes, plans, livres de comptes, procès-verbaux, classeurs, journaux, brochures, photographies... Montagne de papier pour certains, pan de mémoire essentiel pour d'autres, les archives communales posent la question de notre rapport au temps et à la postérité. Soumises à des règles de conservation strictes dictées par l'Etat, elles n'en sont pas moins tributaires des hommes et des femmes qui au quotidien veillent à leur classement et à leur conservation. A Leysin, c'est un passionné qui en est responsable: le Secrétaire municipal Bernard Isenschmied. Visite guidée.



Il est le «maître de la mémoire». Secrétaire municipal, Bernard Isenschmied est naturellement porté par sa fonction à la sauvegarde du patrimoine écrit de Leysin. Il le fait avec le plaisir de l'amateur d'histoire et avec l'avantage d'avoir connu trois facettes de la station: le Leysin médical – sa mère exploitait une clinique – le Leysin touristique – il a travaillé pendant vingt-quatre ans pour Leysin-tours SA – et aujourd'hui le Leysin po-

litique. De multiples clés à la main, il nous convie à une passionnante visite guidée, fier de porter à la lumière des documents de grande valeur et conscient de la somme de travail encore à effectuer en matière de catalogage et de conservation.

Les trésors de Saint-Maurice

L'essentiel des documents se trouvent à la Maison de Commune. Ventilés dans différentes pièces, ils s'articulent en trois grandes catégories: les procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil communal, les archives de la bourse communale et les documents historiques isolés. On trouve également des documents plus anciens à l'Abbaye de Saint-Maurice: depuis sa fon-

dateur en 515 jusqu'à l'arrivée des Bernois au 15^e siècle, celle-ci étendait en effet sa juridiction sur toute la région. «Afin d'assurer la conservation de ses archives et leur mise à disposition du public, elle a créé la Fondation des archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice», raconte Bernard Isenschmied. «Egalement très sensible à la mise en valeur de son patrimoine historique, la Municipalité de Leysin a adhéré à ladite Fondation et il est probable qu'elle aura recours prochainement à ses services pour numériser ses documents les plus précieux.» La pièce la plus ancienne portant le nom de Leysin trouvée grâce au

... suite en page 2

Il était une fois Leysin (suite)

moteur de recherche de l'Abbaye (www.aasm.ch) date de 1179. Il s'agit d'une « sentence arbitrale de dix prud'hommes des Ormonts, de Leysin et d'Ollon pour apaiser un différend survenu entre Manfred, ses fils et neveux, chevaliers d'Aigle, et l'abbé de Saint-Maurice au sujet des alpages sis aux Ormonts et à Leysin ». Il y est dit que « les prud'hommes reconnaissent que les alpages appartenent indubitablement à l'abbaye ».

Gérer les archives courantes et intermédiaires

Même si les hommes ont en tout temps spontanément conservé les documents importants de leur existence – à commencer par les titres de propriété – il existe une base légale dictant les règles à suivre par les collectivités publiques. « Pour uniformiser et faciliter le travail d'archivage dans les communes, les Archives cantonales vaudoises ont édicté des directives et, en collaboration avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, réalisé un classeur fort complet intitulé « Gérer les archives courantes et intermédiaires », explique le Secrétaire municipal. « Il s'agit d'une véritable

bible donnant des conseils très précieux pour les collaborateurs communaux responsables de l'archivage des documents. Des conseils certes assez compliqués à mettre en œuvre si l'on souhaite aller au bout de la démarche, raison pour laquelle les communes les appliquent de manière plus ou moins rigoureuse. A Leysin, nous nous situons grosso modo entre les deux. M. Robert Pictet des Archives cantonales a procédé sur place en 2001 à un catalogage: tout semblait en ordre à ses yeux. Antérieurement, un premier inventaire des archives avait été dressé en 1699 par Abram Borloz et un second entre 1960 et 1965 par Mme Vanda Kalwasiska. »

L'aide des Archives cantonales

Bernard Isenschmied n'hésite pas à demander conseil aux spécialistes du Canton lorsqu'il a un doute ou une question sur tel ou tel document: c'est ce qu'il a fait cette année avant l'acquisition, par la Municipalité, d'un acte du 14^e siècle (lire l'éclairage). On peut légitimement se demander pourquoi de tels documents ne sont pas conservés de façon centralisée pour tout le

« Les principaux «ennemis» de l'archivage sont le temps et les critères de conservation. Classer au quotidien est une chose: trier et conditionner en est une autre. »

Johannerius contre Jaquierius



La Commune de Leysin vient d'acquérir en octobre dernier un précieux document daté du 17 décembre 1332. Sa présence dans les archives communales est attestée par le premier inventaire de 1699 mais le document a ensuite disparu pour des raisons inconnues. Traitant de l'octroi d'un droit de métairie, il est arrivé dans les mains d'un collectionneur alémanique qui l'a expertisé et traduit du latin en allemand puis proposé à la vente à la Commune pour la somme de 4000 francs. Cette dernière ayant été jugée raisonnable par les Archives cantonales vaudoises, la vente a été conclue et le collectionneur est venu remettre en personne le document à la Municipalité. Dans le résumé qui l'accompagne, on peut lire: « Au nom du Comte Aymo de Savoie et à la demande des gens de

Leysin, Johannes de Montangio conduit la procédure d'octroi du droit de métairie sur Leysin à une seule personne. Il ressort du document que des deux postulants Johannerius et Jaquierius, seul le second – en s'appuyant également sur le témoignage des gens de la paroisse d'Aigle – en est digne. C'est donc à lui que le droit va être octroyé et il est proposé qu'un tribunal arbitral fixe le montant de l'indemnisation de Johannerius. »



Il existe une base légale dictant les règles à suivre par les collectivités publiques. « Pour uniformiser et faciliter le travail d'archivage dans les communes, les Archives cantonales vaudoises ont édicté des directives ».

Canton; la réponse des Archives cantonales est claire: ils ont une valeur patrimoniale locale et doivent par conséquent demeurer attachés à leur contexte. Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, deux sites sont à recommander: www.archives-cantonales.vd.ch et www.panorama.vd.ch (pour les archives communales vaudoises antérieures à 1961).

une série de publications récentes, un DVD et un CD répondent à la plupart des questions. Liliane Desponds en signe deux: un recueil de cartes postales anciennes publié dans la collection « Belle Epoque » de Slatkine et un ouvrage sur l'histoire et la « reconversion d'une ville à la montagne » chez Cabédita. Elle a également commencé à réunir des documents en vue de la réalisation d'un

Véronique Bernard, est à l'origine du DVD « Leysin, 100 ans d'histoire (1860-1960) » qui a paru en 2008 et qui offre un magnifique survol d'un passé pas si éloigné. Par ailleurs, l'Association vient de réaliser un premier volume d'enregistrements en format CD des « Mémoires vivantes de Leysin ». Il est disponible dans les commerces, à Leysin Tourisme et à l'Administration communale.

On peut légitimement se demander pourquoi de tels documents ne sont pas conservés de façon centralisée pour tout le Canton; la réponse des Archives cantonales est claire: ils ont une valeur patrimoniale locale et doivent par conséquent demeurer attachés à leur contexte.

Problème de temps

« Les principaux «ennemis» de l'archivage sont le temps et les critères de conservation », poursuit Bernard Isenschmied. « Classer au quotidien est une chose: trier et conditionner en est une autre. Les grandes communes peuvent s'offrir les services d'un archiviste, ce n'est pas le cas de Leysin. Sur le plan de la consultation, les chercheurs qui le souhaitent ont, sur demande, accès à nos collections. Pour les privés, nous sommes plus restrictifs: se pose en effet la question du soin lors de la consultation mais aussi de la confidentialité, surtout pour les documents récents. Je recommande aux personnes qui souhaitent y avoir accès de m'adresser un courrier dans lequel elles détaillent leur motivation. »

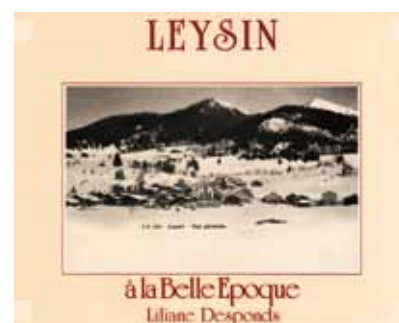
Des livres, un DVD et un CD

Pour le profane qui n'a ni le temps, ni les compétences, ni l'envie de traquer lui-même l'histoire dans la poussière des cartons à archives,

livre communal sur le même schéma que ceux d'Henri-Louis Guignard – un projet auquel Bernard Isenschmied se verrait bien collaborer à sa retraite. On peut citer aussi l'ouvrage paru en 2006 à l'occasion des cinquante ans de la reconversion de la station, ainsi que le livre de Maurice André, qui fut Préposé au contrôle des habitants, sur le Leysin médical – un recueil de témoignages réunis par cet ancien malade désigné officieusement « archiviste communal » à sa retraite et aujourd'hui disparu.

Association pour le patrimoine

Enfin, Leysin possède le Musée de la Fromagerie, qui propose un bel éventail d'objets de la vie quotidienne, et une Association pour le patrimoine de Leysin – anciennement Association des amis du musée de Leysin – propriétaire de divers objets et documents qu'elle expose à la Fromagerie ou conserve dans un local mis à disposition par la Commune. L'une de ses membres,



Visite guidée



LES PLANS DU CADASTRE

L'armoire anti-feu recèle plusieurs livres recensant les noms de lieux et les plans de parcelles à différents moments de l'histoire. Les plus anciens remontent au 18^e siècle.

LES PROCES-VERBAUX

Reliés par année et écrits à la main, les plus anciens volumes de procès-verbaux remontent à 1806 pour les séances de la Municipalité et à 1815 pour celles du Conseil communal. On ne peut s'empêcher de sourire à la lecture des amendes notamment – pour « batterie » (entendez : bagarre) ou vidange illicite de latrines à proximité de son habitation !



LES CARTES POSTALES

La Commune possède une collection de cartes postales historiques. Toutefois, aux dires de Bernard Isenschmied, celle-ci est anecdotique en comparaison des collections de certains particuliers.



LES ARCHIVES DU D^r ROLLIER

La Commune de Leysin est dépositaire d'un fonds documentaire particulièrement intéressant pour l'histoire locale : celui du D^r Auguste Rollier, père de l'héliothérapie. En plus d'une abondante littérature médicale, il contient une importante collection de plaques photographiques documentant l'évolution des pathologies de ses patients (cœurs sensibles s'abstenir!) ainsi que la vie dans les sanatoriums.

LES DOCUMENTS ANCIENS

Archivés dans des boîtes stockées dans une armoire anti-feu, ils sont classés par siècle et inventoriés par carton. Le document le plus ancien date de 1276 : utilisant du cuir comme support, il traite de « graines affranchies ».



LA BOURSE COMMUNALE

Conservés en cahiers reliés, les plus anciens comptes communaux remontent à 1694. Le premier volume porte la mention « Comptes des syndicats et comptes des syndicates ». Pour la Bourse des pauvres, le premier volume est un « Rentier général de toutes les créances des pauvres de la commune de Leysin » datant de 1761.

LE COURRIER DE LEYSIN

La Commune possède une collection complète de l'ancien journal de la station, qui a paru de 1924 à 1971. Source documentaire incontournable, il est complété par « Le Messager des Alpes » puis par « Le Journal du Chablais » qui a pris la relève jusqu'en 1998. Depuis cette date, Leysin ne bénéficie plus de couverture journalistique régionale.

LES ARCHIVES DE LEYSINTOURS

La Commune est légataire du fonds d'archives de la défunte société à l'origine de la reconversion de la station dans les années 1950.

LES DOCUMENTS COURANTS

Classés par dicastère, ils suivent la numérotation officielle du plan comptable communal (lui-même calqué sur le plan comptable can-

tonal de 1980). En matière de conservation, un modèle (non contraignant) de conservation a été réalisé en 2006 par les Archives cantonales vaudoises et l'Association vaudoise des secrétaires municipaux. Il indique notamment que « la Durée d'Utilité Administrative (DUA) est laissée à l'appréciation du greffe municipal » et qu'« elle doit tenir compte de la Durée Légale de Conservation (DUL) ». Il précise que « le DUA concerne les « archives courantes » (une législature) et les « archives intermédiaires » (deux législatures) » et qu'« en principe les dossiers arrivent aux « archives définitives » au plus tôt au terme de leur utilité administrative ou après trois législatures passés dans les bureaux (quinze ans) ».



Conseil communal

Une balayeuse, un collecteur et trois points d'impôts en moins

Au menu du dernier Conseil communal, qui s'est tenu le 29 octobre 2009 à la Maison de Paroisse, plusieurs décisions ont été prises qui méritent d'être signalées. L'arrêté d'imposition communal pour l'année 2010 qui stipule une diminution de trois points (de 85 à 82%) est accepté à une large majorité. A José Crespo qui met en garde par rapport à un budget 2010 qui ne « permet pas de couvrir la totalité des dépenses d'investissements planifiées », le syndic Jean-Marc Udriot répond qu'il ne faut pas « mélanger les dossiers », rappelant que le budget est une « planification ». « Les investissements sont plus élevés, mais ce ne sont pas ces trois points de moins qui vont influencer quoi que ce soit. Nous avons le taux le plus élevé du Canton. La population a depuis de nombreuses années supporté cet état de fait. Il faut faire ce geste pour les citoyens. »

Sus aux anglicismes !

Trois autres préavis sont acceptés par l'assemblée : celui accordant à la Municipalité un crédit maximum de CHF 149'800.- TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse ; celui autorisant la Municipalité à accorder aux organisateurs de la compétition internationale de snowboard

(sic) – une satisfaction toute particulière. Le premier paragraphe évoque la problématique des anglicismes dans le contexte particulier du snowboard : « Préalablement à la présentation du préavis, lit-on, nous devons préciser que les termes anglophones utilisés sont repris de la terminologie de l'organisateur. A

cet égard, il est important de relever que la langue des adeptes du snowboard est l'anglais. Nous remercions donc les membres du Conseil communal de faire preuve

de compréhension. » Loin d'y voir une attaque personnelle « comme certains l'on craint ou peut-être espéré », Jean-Marie Stoll note dans le procès-verbal qu'il voit là « un clin d'œil et le signe que son combat porte ses fruits, mieux ! que la Municipalité rejoigne son point de vue à ce sujet ». Le texte comporte en effet un nombre minime d'anglicismes et ceux qui n'ont pu être évités ont été mis entre guillemets. « Qu'on

ne se méprenne pas : il trouve que l'anglais est une fort belle langue, mais il ne faut pas qu'elle parasite la nôtre. »

Pétition de l'Association des Parents d'Elèves de l'ESOL (APE ESOL)

Parmi les communications du Bureau qui ont précédé le traitement de ces préavis, on citera la lecture par le président Jean-Martin Stoll de deux lettres concernant la question (débatue lors de la séance précédente du Conseil) de la sécurité routière aux abords des écoles de Leysin. La première est une pétition remise le 22 juin 2009 par l'APE ESOL qui enjoint les autorités communales d'agir sur ce dossier : « [...] Nous souhaitons la mise en place rapide de mesures assurant la sécurité des enfants dans le secteur du collège. La création d'une zone 30 km/h, d'un trottoir, d'une zone de dépôt des écoliers et l'installation de ralentisseurs sont nécessaires. Nous ne voulons pas attendre qu'un drame se produise avant que des mesures ne soient prises ! [...] »

Rapport sur la zone 30 km/h

Rappelant qu'elle attendait « d'avoir en main un nombre suffisant d'éléments pour répondre de la manière la plus complète », la Municipalité communique dans sa réponse les

éléments suivants : la priorité de droite a été instaurée durant les vacances d'été à toutes les intersections où cela s'avérait possible, suivant en cela une mesure préconisée par le Service des routes ; un radar préventif a été acquis « attirant l'attention des conducteurs sur la vitesse effective et permettant de disposer d'éléments fiables sur lesquels se baser pour prendre des mesures complémentaires si cela s'avère nécessaire » ; enfin, concernant la création d'une zone 30 km/h, la Municipalité rappelle que suite au débat suscité par la motion de Monsieur José Crespo lors de la séance du Conseil du 25 juin 2009, celle-ci a écrit le 24 juillet au Département des Infrastructures, Service des routes, pour lui demander une position officielle écrite sur ce sujet ainsi que les autres options envisageables pour sécuriser les élèves se rendant à l'école ; une inspection locale a eu lieu le 24 septembre écoulé et le rapport est attendu pour la fin de l'année ; ce dernier sera examiné par la Commission consultative de circulation ; « à réception, termine la Municipalité, nous ne manquerons pas de communiquer au Conseil communal et à votre Association les renseignements nécessaires au sujet de ce dossier. »

Pour consulter l'intégralité du procès-verbal : www.leysin-commune.ch > actualités > Conseil communal

Christian Franco, nouveau boursier communal

Des sous et des hommes



Comme son titre l'indique, il tient les cordons de la bourse communale. Une fonction clé que l'on croit connaître mais qui s'avère beaucoup plus riche et exigeante en y regardant de plus près. Christian Franco a pris ses quartiers à la Maison de Commune le 1^{er} septembre 2009. Il vient d'être confirmé à son poste après les trois mois d'essai de rigueur. Portrait de l'homme et du métier.

Enfant de Lausanne, Christian Franco habite Denges avec sa femme et ses deux enfants. Les trajets ne lui font pas peur: cet ancien comptable, reconverti un temps dans les systèmes informatiques, a appelé de ses vœux ce nouveau défi. Même s'il manque encore de recul, il avoue avoir été d'ores et déjà conquis par le dynamisme qui règne à Leysin. Et par son nouvel emploi, dont il nous trace les contours principaux.

Rigueur et souplesse

« Le travail de boursier communal est varié et intéressant. Les compétences requises sont un bon bagage comptable et un esprit à la fois rigoureux et ouvert à la discussion. La souplesse est un atout tant qu'elle se déploie dans le respect des textes législatifs régissant la fonction. Les tâches principales

sont l'enregistrement de l'impôt communal (perçu par l'Etat), la facturation des taxes communales (foncière, sur les déchets...) et celle des prestations envers des tiers. Il n'est pas un centime dépensé ou encaissé qui ne transite par la bourse. »

« Il y a toujours lieu de mettre en parallèle les dettes contractées avec les investissements consentis – qui ont atteint la somme considérable de 11 millions de francs en 2008. »

Budget et bouclage

« L'année du boursier connaît deux moments forts: le processus du budget, durant lequel il lui incombe d'évaluer les recettes et les dépenses prévisibles de l'année suivante, et le bouclage, où il est amené à justifier l'ensemble des événements de l'année écoulée

(notamment les écarts par rapport au budget). Ces deux tâches impliquent une forte mobilisation de la Commission des finances. Composée de sept membres issus du Conseil communal, celle-ci analyse les documents et pose toutes les questions qu'elle juge importantes, auxquelles le boursier et la Municipalité répondent ensuite de la manière la plus complète possible. Elle est à même de proposer des amendements au Conseil, vers le haut comme vers le bas. »

Une dette acceptable

Christian Franco affiche une certaine sérénité quant à l'exercice 2009... « à condition que l'Etat ne nous réserve pas de « surprise » d'ici le bouclage – une facture sociale à la hausse, par exemple, comme cela a été le cas ces dernières années ». La dette par habitant ? « Elle me semble acceptable, même si certains ratios financiers relatifs à l'administration publique pourraient être meilleurs. Il y a toujours lieu de mettre en parallèle les dettes contractées avec les investissements consentis – qui ont atteint la somme considérable de 11 millions de francs en 2008. »

Pas de boursicotage !

Au niveau de la gestion financière à proprement parler, le cadre est strict. « Même si une petite commune comme Leysin n'a pas le même fonctionnement qu'une grande, une règle de base prévaut pour tout le monde: pas de boursicotage ! Les investissements doivent être sans risque. Le boursier gère la fortune de la Commune sous l'égide de la Municipalité. Il est là pour tirer la sonnette d'alarme lorsque l'argent vient à manquer ou si au contraire il convient de réaliser certains amortissements. Les placements financiers sont souvent faits par l'intermédiaire de courtiers spécialisés. Pour moi, un placement est bon lorsque son rendement est supérieur à celui obtenu pour le même placement à la banque. » Le spectre de la banqueroute ? « Je n'ai en tête aucun exemple de faillite de commune. Les signes avant-coureurs sont suffisamment évidents pour ne pas s'y laisser glisser. Que les Leysenouds se rassurent: on en est loin ! »

Fanfare, foot et hockey

Lorsqu'il a posé son stylo et sa calculatrice et qu'il a retrouvé son foyer des bords du Léman, Christian Franco partage son temps libre entre sa famille et ses deux passions: la musique et le sport. Il pratique la trompette de cavalerie et le clairon d'ordonnance – deux cuivres sans piston – depuis près de quarante ans au sein de la batterie-fanfare « L'Etoile d'Or » de Lausanne. Il est sinon un fervent supporter du Lausanne Hockey Club et siège depuis une dizaine d'années au comité de différents clubs de football. En qualité – ça vous étonne ? – de caissier !

Portraits

Véronique Vaudroz & Corinne Delacrétaz: les deux visages du Contrôle des habitants



Tout le monde les connaît: elles sont le lien entre les citoyens et les différentes administrations.

Vous ne pouvez les manquer lorsque vous entrez dans la Maison de Commune: Véronique Vaudroz et Corinne Delacrétaz occupent le premier grand bureau, avec ses trois guichets d'où fusent à débit régulier des cascades de rires... Il fait manifestement bon vivre au Contrôle des habitants de Leysin! En poste depuis dix ans pour la première et deux pour la seconde, elles ont le sentiment d'être connues de tous et se demandent ce qu'elles vont bien pouvoir apprendre aux lecteurs de LEYSINMAG...

Population cosmopolite

Leurs tâches? Accueillir et inscrire les nouveaux habitants, enregistrer les naissances et les décès – en clair: faire le lien entre les citoyens et les différentes administrations. « Le cadre administratif est fixé par le Canton », explique Véronique Vaudroz. « Le système informatique est régulièrement mis à jour et l'on se dirige vers une harmonisation des registres, qui doit aboutir au plus

grand chantier actuel: le recensement de l'ensemble des biens immobiliers, qui a lieu une fois par décennie. « Nous tenons à remercier tous les propriétaires qui nous ont retourné le formulaire à temps (avant le 15 décembre 2009, *ndlr*)... et ceux qui sont sur le point de le faire ! »

Deux « vraies » Leysenouds

Arrivée à Leysin à l'âge de sept ans, Véronique Vaudroz débute dans la vie active par un apprentissage de commerce à la Commune. Elle travaille ensuite dans l'hôtellerie aux Diablerets puis au Classic Hôtel de Leysin, avant d'opérer un retour aux sources en 1999. Mère de deux jeunes garçons, elle passe l'essentiel de son temps libre avec eux. Corinne Delacrétaz est une Leysenoude « pure souche ». Après un apprentissage à la Poste, elle séjourne quelques années à Yverne avant de reprendre de l'altitude. Elle travaille pendant six ans à l'Office du Tourisme et Centres sportifs de Leysin puis est veilleuse de

« Même si la base du travail administratif reste la même, il y a sans arrêt de nouveaux cas qui se présentent. Il est vrai que Leysin possède une population très cosmopolite. »

tard en décembre 2010. » Corinne Delacrétaz se dit frappée par la variété des problèmes qu'elle a à traiter: « Même si la base du travail administratif reste la même, il y a sans arrêt de nouveaux cas qui se présentent. Il est vrai que Leysin possède une population très cosmopolite, avec une forte proportion d'étrangers (environ 2200 sur 3740 habitants), des requérants d'asile, des frontaliers, des pensionnaires d'EMS... » Le

nuit à l'EMS Richemont-Village et suit en parallèle des cours de massage. Elle enseigne le ski pendant une saison, travaille trois mois comme comptable à Gryon, puis intègre l'administration communale leysenoude en janvier 2008. La nature est son élément: marche, vélo, ski, randonnée – « mais jamais dans un esprit de compétition ». Elle éprouve un plaisir particulier à pratiquer ces sports avec son fils et son ami.

IMPRESSUM

Editeur: Commune de Leysin
Coordination: Jean-Marc Udriot
Rédaction: Antonin Scherrer
Photographies: Commune de Leysin, Meo, Istockphoto
Tirage: 2500 exemplaires
Impression: www.imprimexpress-montreux.com
Conception et graphisme: Meo design et communication, www.allmeo.com
© 2009 Commune de Leysin